



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

Direction générale Finances
Division Budget et contrôle de gestion

ECB-PUBLIC

Veuillez utiliser ce lien <https://www.bankingsupervision.europa.eu/pdf/291fab8ddc7235156598/html/index.en.html> si vous voulez lire cette lettre dans une autre langue.

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courriel, car vous êtes le débiteur de redevance enregistré sur le portail en ligne de la Banque centrale européenne (BCE) <https://pasos.ecb.europa.eu/banklogin> créé pour les redevances de surveillance.

Nous tenons à remercier les banques qui ont communiqué leurs facteurs de redevance à l'autorité compétente nationale concernée. Veuillez noter que vos données relatives aux facteurs de redevance sont désormais publiées sur le portail en ligne de la BCE où vous pouvez les contrôler. Si vous estimez que les données sont incorrectes, nous vous invitons à adresser vos remarques à la BCE au plus tard le 16 août 2018, à 18 heures (heure d'Europe centrale) à l'adresse électronique suivante : SSM-fee-enquiries@ecb.europa.eu. Par la suite, ces facteurs de redevance serviront au calcul de votre redevance annuelle de surveillance prudentielle pour 2018.

La BCE a procédé à une estimation des facteurs de redevance pour le petit nombre de banques qui ne les ont pas fournis, conformément à l'article 10, paragraphe 4, du [règlement de la BCE sur les redevances de surveillance prudentielle \(BCE/2014/41\)](#).

Nous attirons votre attention sur le fait que la non-fourniture des facteurs de redevance est considérée constituer une violation dudit règlement.

Si vous avez des questions au sujet de vos obligations, ou de tout autre point, concernant les redevances de surveillance prudentielle, la BCE se tient à votre disposition pour vous apporter l'aide nécessaire par courriel SSM-fee-enquiries@ecb.int. En outre, le site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire <https://www.bankingsupervision.europa.eu/organisation/fees/html/index.fr.html> contient des informations générales utiles sur les redevances de surveillance prudentielle.

Salutations distinguées,

L'équipe de la BCE chargée des demandes d'information sur la redevance MSU

Banque centrale européenne
Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Courriel : SSM-fee-enquiries@ecb.europa.eu 60640
Site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu